



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 24/09/20

Lieu : réunion dématérialisée via Zoom

8h30-9h30

Membres présents :

Bernard Legube	(Président Consortium USTH)
Christian Valentin	(IRD)
Anne Giroir-Fendler	(U. Lyon 1)
Christine Choppy	(U. Paris Nord)
Florent Calvayrac	(Le Mans Université)
Philippe Lecoeur	(U. Paris Sud)
Benoit Piro	(U. Paris)
Essaid Ait Barka	(U. Reims Champagne-Ardenne)
Christine Fernandez	(U. Poitiers)
Pascal Gantet	(U. Montpellier)
Antoine Doucet	(U. La Rochelle)
Hubert Loisel	(U. du Littoral Côte d'Opale)
Laurent Thevenet	(U. Paris Est-Créteil)
Yann Charles	(U. Paris Sorbonne)

Invités présents :

Eric Boutin	(CPU)
Etienne Saur	(USTH)
Sabine Vermillard	(USTH)
Eric Molay	(Ambassade de France)
Guillaume Patanchon	(Département Espace)
Lilian Aveneau	(Département STIC)
Eric Lacombe	(Département Bio)
Sylvain Ouillon	(Département EEO)
Pascal Maussion	(INP Toulouse)
Philippine Henry	((U. Reims Champagne Ardenne)
Martin Schwell	(U. Paris Est-Créteil)
Julien Duffau	(Euraudit)
Céline Gausson	(Consortium USTH)

1) Accueil par le Président et vérification du quorum. Le quorum est atteint.

2) Approbation du projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2020
Cf. projet de compte-rendu en annexe

L'approbation du projet de compte-rendu est soumise au vote. Personne ne vote contre ni ne s'abstient. Le compte-rendu est approuvé.

3) Approbation des comptes

Les comptes de l'association sont présentés rapidement.

Cf. Rapport financier en annexes

Le résultat de l'année 2019 est de + 51 902 €

Intervention de Julien Duffau, Commissaire aux comptes de l'association, Euraudit :

Les comptes sont réguliers, sincères et donne une image réelle de l'état des finances du Consortium. C'est donc une certification pure et simple des comptes.

Le résultat de l'année 2019 est positif et vient constituer un fonds de réserve, c'est d'ailleurs la seule affectation possible. Il n'y a pas de distribution possible car il s'agit ici d'une association.

Question de Florent Calvayrac, VP Master, Le Mans Université : concernant la subvention 2IMesr, si cette subvention n'était pas dépensée dans les deux ans, la convention stipulait qu'il fallait rembourser la somme. Bernard Legube indique qu'il avait déjà posé la question au Ministère et n'avait pas obtenu de réponse à ce sujet.

Cf. mail de Bernard Legube en annexes

Aujourd'hui, l'intégralité de la subvention est dépensée mais sur les 10 000 euros versés à l'IRD pour la formation des docteurs, seule une partie a été consommée. Le Consortium travaille en ce moment sur cette question.

L'approbation des comptes est soumise au vote. Personne ne vote contre ni ne s'abstient. Les comptes sont donc approuvés à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est présenté.

Cf. Diaporama en annexes

Fin 2020, il y aura un fort excédent.

Bernard Legube propose de renvoyer cet argent ou au moins la partie qui aurait dû être consacrée aux indemnités des missions d'enseignement, vers les établissements sous la forme de reversements en équivalents missions.

Les réactions des membres du Conseil d'Administration :

Florent Calvayrac estime que c'est une excellente idée.

Pour Hubert Loisel de l'Université du Littoral Côte d'Opale, c'est une très bonne idée aussi. Il y a eu également des charges supplémentaires supportées par certains étudiants qui ont dû rester plus longtemps sur leurs lieux de stage en raison de la COVID-19. Cet excédent pourrait également servir à aider ces étudiants. Martin Schwell de l'Université Paris-Est Créteil souhaiterait également un soutien des stages et de la mobilité étudiante.

Pour Essaid Ait Barka de l'Université de Reims, il faut pour le calcul de ces reversements, indexer sur le nombre d'heures faites pour chaque mission et non sur le nombre d'étudiants car pour les établissements, le coût des missions d'enseignement est le même quelque-soit le nombre d'étudiants. Christine Choppy de l'Université Paris Nord partage ce point de vue.

Pour Pascal Maussion de l'INP Toulouse, le principe est également bon, notamment de reverser aux établissements au prorata des heures effectuées mais une pondération peut être également faite, en fonction du nombre d'étudiants.

Antoine Doucet de l'Université de la Rochelle confirme qu'il s'agit pour lui d'une très bonne idée pour motiver les établissements peut être moins enthousiastes pour l'enseignement à distance.

Laurent Thevenet de l'Université Paris-Est Créteil attire l'attention sur le fait que si l'argent arrive en fin d'année dans les établissements, il sera inutilisable.

Bernard Legube conclut : les membres du Conseil d'Administration s'expriment largement en faveur de ce principe de reversement de la subvention MESRI non utilisée mais les modalités doivent être précisées et l'accord demandé au MESRI.

4) Proposition de répartition des budgets 2020/2021 Ambassade de France pour la recherche.

Christian Valentin, VP Recherche, représentant de l'IRD et Luc Le Calvez de l'USTH présentent le projet de ventilation de la subvention 2020/2021. L'encaissement de cette subvention n'est pas garanti. Les services comptables de l'Ambassade demandent beaucoup de précisions sur le prévisionnel, que Bernard Legube ne pouvait pas donner avant l'Assemblée Générale du Consortium qui décide justement de cette ventilation.

Cf. diaporama en annexes

Montant total annoncé de la subvention : 100 K€.

20 K€ à 25 K€ pour les missions de coordination et du bureau

75 K€ à 80 K€ pour la recherche.

Précisions de Luc Le Calvez : Les 75 k€ n'iront pas à l'USTH car le constat a été fait que le processus est trop long et trop complexe.

Il est maintenant 9H30. Il faut donc changer de salle virtuelle (autre lien zoom) pour démarrer l'Assemblée Générale.

Le .././....
Le président



Le .././....
Le secrétaire de séance

Bernard Legube
Consortium USTH